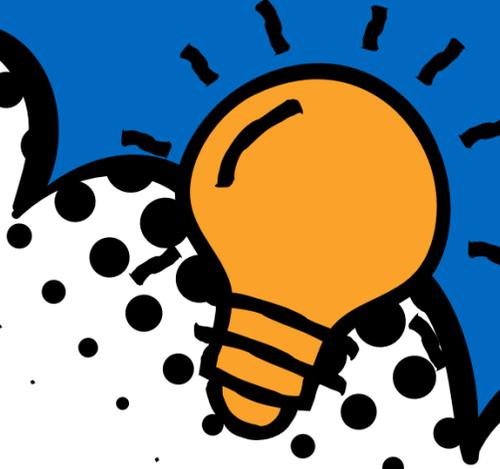




ACTE

DÉFINITION



Division de la pièce, rassemblant plusieurs scènes, en parties d'importance sensiblement égale, en fonction du déroulement de l'action. Elles se limitent à trois ou cinq dans les pièces classiques

Récit arts 2023